

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2023-3

ENVIRONNEMENT

- Inventaire et valorisation des martinets et hirondelles sur la commune de Roanne

- Candidature à l'appel à partenariat Milieux Naturels auprès du Département de la Loire

Les martinets et hirondelles sont des oiseaux migrateurs nichant dans le bâti. Fortement liés à l'Homme, à ses habitations et à ses activités, ces oiseaux pourtant protégés, sont aujourd'hui en déclin. Le martinet et l'hirondelle sont connus sur la commune, mais très peu d'information sur la localisation des nids n'existe.

Depuis plus de 30 ans, le Département de la Loire mène une politique active de préservation et de valorisation du patrimoine naturel ligérien. L'appel à partenariat Milieux Naturels, reconduit depuis plusieurs années, permet d'accompagner les collectivités dans cette démarche.

Dans ce cadre, il est proposé pour 2023 d'effectuer un inventaire et une valorisation de ces deux espèces protégées en partenariat avec l'association de la Ligue de Protection des Oiseaux, de la façon suivante :

Nous souhaitons réaliser :

- suivi et repérage des nids,
- animations « grand public » et scolaires,
- cartographie et rédaction des actions menées.

Le dépôt de dossier est à effectuer avant le 31 janvier 2023, le taux de subvention du Département peut intervenir jusqu'à 80 % du coût global relatif au projet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20230111-DEC20233-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/01/2023

Affichage : 11/01/2023

Ainsi, le plan de financement des dépenses relatives au projet se présente de la façon suivante :

Dépense	Montant T.T.C.	Subvention	Montant
Travaux	11 175 €	Département de la Loire (pour appel à projet Milieux Naturels)	8 850 €
		Autofinancement	2 325 €
TOTAL	11 175 €	TOTAL	11 175 €

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

D E C I D E

- de solliciter une subvention à hauteur de 8 850 € auprès du Département de la Loire au titre de l'appel à partenariat Milieux naturels ;
- d'effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette Décision.

ROANNE, le **11 JAN. 2023**

Le Maire,


Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

